



CAP AEPE Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Éducatif Petite Enfance. En contrat de professionnalisation

Le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance est le premier niveau de qualification du secteur de la Petite Enfance.

DÉFINITION

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant. Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation est organisée sur 1 année en alternance Lycée / Entreprise.

Durée de la formation

30 semaines de septembre à juin.

Organisation de l'alternance

Cours au lycée :

- Mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. et pendant les vacances scolaires.
- Formation en milieu professionnel les autres jours.

Cours à certaines périodes durant les vacances scolaires, le calendrier sera donné à l'entrée en formation. Une durée totale de 220 heures en cours et de 1 225 heures en structure pour un contrat de travail d'un an.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Avoir 18 ans l'année de l'examen.
- Pour les demandeurs d'emploi de + de 26 ans, inscrit à Pôle Emploi, les bénéficiaires du RSA, les personnes ayant une reconnaissance travailleur handicapé, pas de limite d'âge.
- Pré-requis. Diplôme de niveau 3.

BLOCS DE COMPÉTENCES

EP1 – Accompagner le développement du jeune enfant (90 heures dont 15 heures de PSE)

EP2 – Exercer son activité en accueil collectif (65 heures).

EP3 – Exercer son activité en accueil individuel (65 heures).

* Prévention Santé Environnement

COMPÉTENCES COMMUNES TRANSVERSALES

T1 – Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte.

T2 – Adopter une posture professionnelle adaptée.

T3 – Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant.

T4 – Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement.

T5 – Organiser son action.

COMPÉTENCES COMMUNES DE RÉALISATION

RC1 – Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné.

RC2 – Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant.

RC3 – Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages.

RC4 – Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant.



CAP AEPE Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Éducatif Petite Enfance. En contrat de professionnalisation

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES AUX SECTEURS D'ACTIVITÉ

RS1 – Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant.

RS2 – Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle.

RS3 – Négocier le cadre de l'accueil.

RS4 – Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant

Épreuves CAP AEPE	CP-JEPS	Titre ADVF	BEPA SAP	CAP SAP-VER	BEP ASSP	Mention complémentaire aide à domicile
EP1		D	D	A	D	
EP2	D				D	
EP3		D	D	D		D

D = dispense A = Allègement

Si vous souhaitez des informations complémentaires sur les passerelles, les équivalences et les dispenses d'épreuves, n'hésitez pas à nous contacter.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- A l'entrée de la formation : test de positionnement
- Pendant la formation : Examens blancs.
- A la fin de la formation : Épreuves terminales évaluées par le rectorat de Nantes.

MODALITÉS DE LA SÉLECTION

- Lors d'une rencontre, la référente construit avec le candidat son projet professionnel en évaluant sa motivation, ses acquis. Un devis de formation est fourni.
- Les candidats doivent se présenter munis d'un CV et d'une lettre de motivation.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Le titulaire du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance peut exercer son activité professionnelle :

- En établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé pour les jeunes enfants ;
- En école maternelle, en accueil collectif de mineurs (ACM), à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale), en maison d'assistants maternels (MAM), au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne).

Le titulaire du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance est dénommé différemment selon les

contextes d'exercice professionnel. A titre d'exemples, ces professionnels sont identifiés actuellement sous les terminologies suivantes :

- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles, Assistant éducatif petite enfance, Auxiliaire petite enfance,
- Assistant éducatif petite enfance, Garde d'enfant à domicile, Employé à domicile.

ACTIVITÉS

Dans une finalité éducative, le titulaire du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance conduit :

- Des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage.
- Des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective.
- Des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Accessibilité des locaux : nos locaux sont adaptés pour recevoir un public en situation de handicap.
- Suivi par la référente handicap.
- Adaptation des contenus de formation en fonction du handicap.
- Remise d'un livret d'accueil à l'entrée en formation.

En fin de formation

- Remise d'un certificat de réalisation de fin de formation à chaque apprenant.

COUT DE LA FORMATION

Le coût de formation est pris en charge partiellement ou totalement par les OPCO. Renseignez-vous auprès de notre référente. Rémunération en fonction de l'âge et comme indiqué sur la grille salariale.

Aide à la restauration (3€ par repas et par jour) – Aide à l'hébergement (6€ par nuit) – Aide à la mobilité

CONTACT

Mme GANDON Stéphanie, Directrice Adjointe
02 43 09 64 64 – stephanie.gandon@cneap.fr
Informations, résultats aux examens et taux de satisfaction sur notre site internet : <https://eccg53.fr/enseignement-professionnel>.